



# B<sub>erchères</sub> S<sub>aint</sub> G<sub>ermain</sub> Info

N°3

Juin 2015

## **Restons confiants**

Comme vous le savez certainement, les dotations de l'état aux collectivités territoriales ont baissé de plus de 50 milliards d'euros pour l'année 2015. Cela se traduit par une baisse de plus de 12% de la dotation pour notre commune.

La hausse des impôts locaux ne compensera pas ce déficit. Malgré cela, par des efforts de gestion et la renégociation de certains contrats, nous assurerons les engagements sur la durée du mandat au rythme des finances disponibles.

Les projets ne doivent pas être abandonnés et le pessimisme doit être réservé aux autres.

Tout le conseil municipal est prêt à relever ce défi.

Toujours à votre écoute.

Votre maire.

Dominique BLOIS

# Infos communales – Infos communales



## Location de tables et bancs

Vous organisez une fête chez vous, mais vous manquez de mobilier? La mairie peut vous louer des lots « 1 table + 2 bancs », au prix de **5 euros le lot** pour le week-end (5 lots disponibles).

## Tarifs des salles communales

### Espace André MALVOS (200 personnes)

#### Tarif week-end (48 heures)

Habitants de la commune	450 €
Habitants hors commune	650 €

#### Tarif une journée week-end (24 heures)

Habitants de la commune	300 €
Habitants hors commune	450 €

#### Tarif une journée semaine

Habitants de la commune	200 €
Habitants hors commune	250 €

#### Tarif vin d'honneur (4 heures)

Habitants de la commune	150 €
Habitants hors commune	200 €

#### Tarif réveillon Noël ou Saint Sylvestre

Habitants de la commune	650 €
Habitants hors commune	850 €

### Salle GABRIEL (30 personnes)

Réservée aux habitants de la commune

Tarif une journée	40 €
Tarif vin d'honneur (4 heures)	20 €
Réveillon Noël ou Saint Sylvestre	80 €

## Tarifs du cimetière

### Emplacement pour cercueils (1,40 m x 2 m)

Concession cinquantenaire	300 €
Concession trentenaire	200 €
Droit de superposition	
- d'un cercueil	140 €
- d'une urne	50 €

### Emplacement pour urnes (1 m x 1 m)

Concession cinquantenaire	240 €
Concession trentenaire	160 €
Droit de superposition	50 €

## Rappel de quelques règles de bon voisinage



### BRUIT

En ces temps estivaux, nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



## Feu et déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit. Vous disposez à l'entrée du village d'une benne à déchets verts qui est vidée deux fois par semaine. Si elle est pleine, merci de ne pas déposer les déchets à côté de la benne (nous préférons utiliser nos employés communaux à des tâches plus constructives...) et d'utiliser les déchèteries de Pierres ou de Champhol.

## Animaux



Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter la divagation sur la voie publique et toute gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Dans le même esprit, ils sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs.

# Hier et aujourd'hui – Hier et aujourd'hui

## 1945 – 2015 70<sup>ème</sup> Anniversaire du retour des camps de prisonniers

Le dimanche 17 mai, l'association départementale des anciens combattants (P.G – M.V.G. – C.A.T.M. – T.O.E. – Veuves d'Eure et Loir), organisait une manifestation à Bonneval à l'occasion du 70ème anniversaire du retour des camps de prisonniers.

Au cours de cette cérémonie, 26 communes du département se sont vu remettre une médaille pour commémorer l'aide que ces communes avaient apportée à leurs prisonniers de guerre dès juin 1940.

La commune de Berchères-Saint-Germain, représentée par Monsieur Moulard maire adjoint, a reçu cette médaille au nom de la commune de Saint-Germain-la-Gâtine, à l'époque commune à part entière, et qui a compté 4 prisonniers de guerre.

À Saint-Germain-la-Gâtine, le comité d'assistance aux prisonniers de guerre était présidé par Monsieur Pierre BESNARD. Ce comité avait récolté 40 100 Francs de Juin 1940 à Mai 1945.

*Informations tirées de l'ouvrage du Général Lhopiteau président du « comité départemental d'Eure et Loir », créé le 19 août 1940 par le préfet de Chartres Jean Moulin.*



## Mais d'où vient ce nom ?

RUE  
de la Mairie

### Rue Pierre BESNARD

A coté de la place PASTEUR à Saint-Germain-la-Gâtine, cette petite rue rend hommage à Pierre BESNARD pour lequel la commune a reçu une médaille (voir ci-dessus). Né en 1884 à Châtaincourt, il fait partie de la classe de mobilisation 1904, mais il est exempté en 1907 pour « faiblesse générale ». Il est maintenu exempté par le conseil de révision en 1914, mais finit par être engagé spécialement pour la durée de la guerre en 1916 comme conducteur hippomobile. Il est reconnu bon pour le service armé en 1917 et intègre le 63<sup>e</sup> régiment d'artillerie en 1918. Pendant la deuxième guerre mondiale, il s'occupe des prisonniers de guerre. Il est décédé à Chartres en 1974.

### Rue Emile DEBU

Emile DEBU est né en 1889 et décédé en 1962. Fils de Léon DEBU et d'Alicia MESIRARD, 4<sup>ème</sup> d'une famille de 9 enfants, il fut conseiller municipal de Saint-Germain-la-Gâtine. Sa famille habite encore cette rue. Il est inhumé au cimetière communal.

### Rue ALBERT

Ce nom fut donné en 1965 en hommage à François ALBERT, né en 1882 et décédé en 1970. Il a eu 7 enfants : une partie de sa famille habite encore la commune. Il fut conseiller municipal de Berchères La Maingot de 1925 à 1959. Il est inhumé au cimetière communal.

Fêtes – Fêtes – Fêtes – Fêtes

# AVIS A LA POPULATION

La commission des fêtes souhaite organiser, avec l'aide des associations de la commune, une fête baptisée :

« **La BERCHEROISE** »,

pour remplacer les festivités du 14 juillet souvent contrariées par la météo.

La première de cette fête aura lieu le 5 septembre 2015 à l'espace André Malvos.

Au programme :

Pour les adultes :

- Concours de pétanque,
- Tombola

Pour les enfants :

- Chamboule tout,
- Pêche à la ligne...

En fin de journée, pour féliciter les gagnants et reconforter les perdants, un apéritif vous sera offert.

Pour prolonger cette journée festive, un buffet froid avec animation musicale vous sera proposé (sur réservation avec une participation de 8€ pour les adultes de la commune, 15€ pour les extérieurs, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans).

Si le ciel est clément vous pourrez également assister au feu d'artifice, tiré en face de la salle des fêtes.

Nous espérons vous voir nombreux à cette première fête de la commune, et que celle-ci deviendra un rendez-vous annuel incontournable.



**FACILEMENT BELLE**

COIFFURE A DOMICILE

DU LUNDI AU SAMEDI  
SAUF LE MERCREDI

06.27.15.90.26  
BERCHERES LA MAINGOT

**Thérèse** Institut de Beauté  
*Esthétique*

A l'institut ou à votre domicile  
9 rue Albert Berchères Saint Germain  
Téléphone : 06 27 77 99 36  
découvrez nos prestations sur le site

[www.theresa-esthetique.com](http://www.theresa-esthetique.com)

# Fêtes – Fêtes – Fêtes – Fêtes

**14 mars – 14 mars – 14 mars – 14 mars – 14 mars – 14 mars – 14 mars**

Le 14 mars dernier, en présence des habitants de la commune, une très agréable cérémonie a eu lieu à l'espace André Malvos.

Au cours de cette réunion conviviale, André Julien a reçu la médaille de maire honoraire, des mains de Dominique Blois, maire, en présence de Christian Gigon, conseiller général du canton.

Cette médaille lui a été décernée pour ses vingt ans de bons et loyaux services à la tête de la commune.



**15 mars – 15 mars – 15 mars – 15 mars – 15 mars – 15 mars – 15 mars**

Le lendemain, toujours à l'espace André Malvos, la commune a fêté ses anciens lors du traditionnel repas annuel.



Ce repas fut particulièrement apprécié pour sa qualité, et la commission des fêtes chaudement félicitée pour l'organisation et la décoration très réussie de la salle.



# Finances – Finances – Finances

Le budget de fonctionnement 2015 est dans la continuité du budget 2014.

Il respecte les équilibres imposés, et il est conforme aux engagements du conseil municipal.

L'augmentation des taux d'imposition communaux votée pour cet exercice était indispensable pour maintenir les équilibres des exercices à venir.

De plus, nous savons que les dotations de l'état baissent de 12% cette année, et certainement de la même façon pour les deux années à venir.

Cette décision d'augmenter les taux, qui peut être comprise, n'est jamais bien admise.

Pour rappel, l'évolution des taux d'imposition communaux a été la suivante depuis 25 ans :

	1990	2000	2004	2015
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	8.41	8.50	8.90	11.70
<b>Taxe foncière bâti (TF)</b>	13.82	13.96	14.50	15.75
<b>Taxe foncière non bâti (TFNB)</b>	31.77	32.09	32.25	32.25

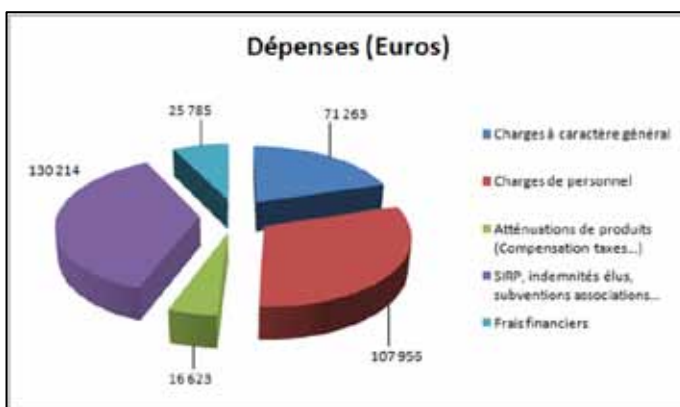
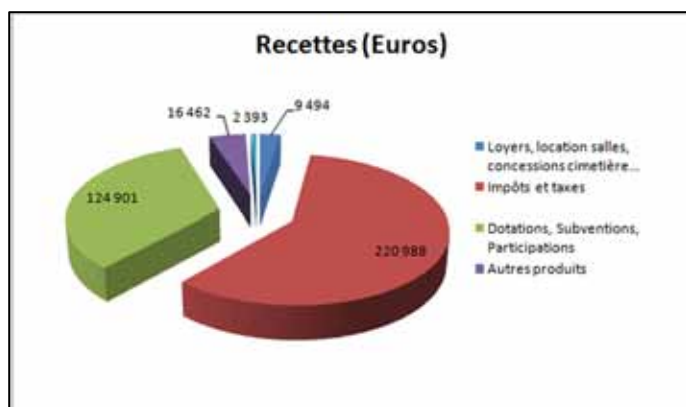
Ces chiffres peuvent paraître importants, mais il faut les comparer à la moyenne des taux départementaux et nationaux :

	Moyenne du département 2014	Moyenne nationale 2014
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	23.50	23.95
<b>Taxe foncière bâti (TF)</b>	23.79	20.20
<b>Taxe foncière non bâti (TFNB)</b>	31.55	48.53

## Compte administratif 2014 (réalisé en 2014) – Fonctionnement

Recettes **374.237 Euros**

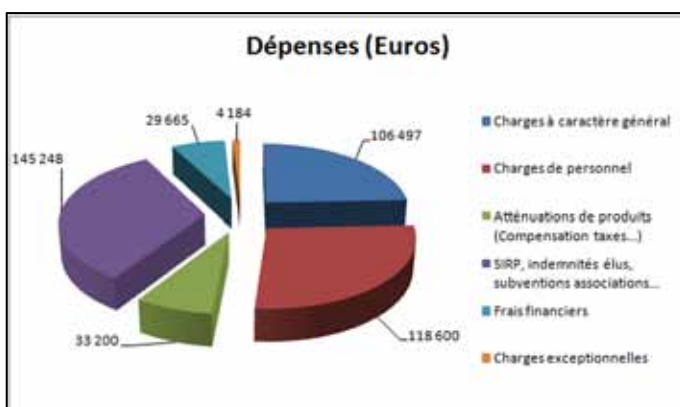
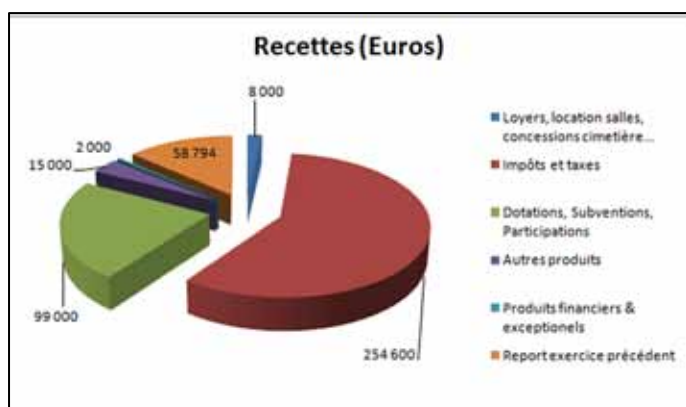
Dépenses **351.841 Euros**



## Budget primitif 2015 (prévisions pour 2015) – Fonctionnement

Recettes **437.394 Euros**

Dépenses **437.394 Euros**



## Finances – Finances – Finances

Les investissements encore importants en 2014 (fin des travaux de l'espace André Malvos, rond-point Panama...) seront nettement moins élevés en 2015.

**En 2014, le compte administratif investissement s'est équilibré à 378.794 € en recettes et dépenses. Pour 2015, il s'élève seulement à 135.000€ en recettes et dépenses.**

L'endettement de la commune à fin 2014 est de 763.804 Euros soit 972 Euros par habitant.

## Habitat – Habitat – Habitat

### Opération Amélioration de l'habitat privé (OPAH)

Chartres Métropole, avec le concours de l'Agence Nationale de l'habitat, d'autres partenaires et les communes de l'agglomération, a lancé une étude en vue de l'amélioration de l'habitat.

Des crédits sont mobilisés pour le financement de travaux chez les particuliers, dont l'étude est gratuite.

La réalisation est conditionnée à l'état du logement, aux ressources du propriétaire, et au gain énergétique escompté (> 25%) ou à la perte d'autonomie avérée...

Ce dispositif concerne :

- La rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique.
- Le maintien à domicile, l'adaptation des logements à la mobilité réduite
- L'habitat très dégradé
- Le développement de l'offre locative privée à vocation sociale.

### Exemple de travaux éligibles :

- Projet :
  - Remplacement des menuiseries (Fenêtres...)
  - Isolation du plancher des combles.
- Gain énergétique prévisionnel : 32%
- **Coût global du projet : 9 298 Euros TTC**
- Financement
  - Agence Nationale de l'habitat 35% 3 041 €
  - Aide de solidarité écologique – Etat (Prime) 3 500 €
  - Aide de solidarité écologique – Collectivité (Prime) 800 €
- **TOTAL 7 341 €**

Soit 79% du coût total du projet + crédit d'impôt

**Reste à la charge du propriétaire : 1 957 €**

**S'adresser en mairie pour tout complément d'information**



# Associations – Associations – Associations



## Association des Parents des Petites Canailles

**Nos manifestations sur 2014-2015 :**

### **Spectacle de Noël, le 5 décembre 2014...**

Cette année, ce sont les magiciens Philippe Day et Loïc Marquet qui ont présenté leur spectacle : le SAV du Père Noël.

Les enfants étaient ravis !

Le Père Noël nous a même rendu visite et a remis le traditionnel ballotin de chocolats à la centaine d'enfants présents ce soir-là.

La soirée s'est terminée autour d'un vin chaud pour les grands et jus de fruits pour les petits !



### **Cadeaux de Noël aux élèves, Décembre 2014...**



Grâce aux bénéfices réalisés l'année précédente, le Père Noël des Petites Canailles a offert des cadeaux :

Un tricycle et une draisienne pour les élèves de maternelle.

Un panier de basket, un but de foot et des cordes à sauter pour les élèves de primaire.

Des accessoires qui les occupent bien dans la cour de récréation !

### **Loto, le 29 mars 2015...**

Près de 200 personnes se sont déplacées pour notre loto annuel qui a connu un vif succès. Parmi les gros lots : tablette tactile, trampoline, TV LED 100 cm. Et pour les enfants : karting, cours de cuisine, places de piscine, patinoire, zoo...

Ce loto est organisé au profit des écoles de Berchères-Saint-Germain et de Poisvilliers.





# Associations – Associations – Associations

## Chasse à l'œuf, le 5 avril 2015...



Les cloches de Pâques ont donné rendez-vous aux enfants sur le stade de Poisvilliers, environ 80 enfants sont venus avec leur panier et ont participé à cette chasse à l'œuf. Un pot de l'amitié était offert après toutes ces émotions....

Nous remercions tous les parents, et les enfants de nos villages pour leur aide et participation à nos manifestations, les mairies pour leur soutien financier et matériel, les enseignants pour leur collaboration ainsi que tous nos partenaires qui nous offrent des dons.

**APPEL AUX BENEVOLES** : Sans bénévole, l'association n'existe pas et toutes ces manifestations pour nos enfants non plus, nous avons besoin de vous, parents, pour poursuivre cette aventure !

Nous vous donnons donc rendez-vous à la rentrée de septembre 2015 à l'**Assemblée Générale** (date à confirmer), venez nombreux pour nous connaître et nous rejoindre !

### L'équipe de l'Association des Parents des Petites Canailles

Prochaine date à retenir :

Spectacle de Noël : vendredi 4 décembre 2015 à la salle André Malvos  
Les autres dates seront communiquées ultérieurement.

Nos partenaires 2014-2015 :

**A Poisvilliers** : MARYLIN'S COIFFURE, ROMAIN PASCAL,

**A Berchères** : THERESA ESTHETIQUE, TUTTI PIZZA,

**Chartres agglo** : 11 COURS GABRIEL, AB SWIN, ABSOLU SOCCER, BAOBAB, CABARET L'ETINCELLE, DUNOIS KART, HAPPYLAND, L'ODYSSEE, MUSEE DE L'ECOLE, YVES ROCHER CHARTRES,

**Hors département** : CENTER PARCS, GRAND PARC PUY DU FOU, ZOO BEAUVAL.

## Comité des fêtes

Le « Comité des Fêtes » vous invite à ne pas oublier la date du 20 novembre 2015 pour participer à la traditionnelle soirée « Beaujolais nouveau ».

Venez nombreux !

Jacqueline Schuster



# Associations – Associations – Associations



Les activités de l'association **Familles Rurales de Berchères-Saint-Germain et Poisvilliers** sont arrivées à leur terme pour la saison 2014/2015.

**La gymnastique d'entretien** avec un cours de **gym douce**, et un cours de **gym tonique** durant lequel sont animées des séances mensuelles d'**aérobixe**, ont eu lieu les mercredis soir à l'espace André Malvos. 40 pratiquants de tous âges ont participé à ces séances hebdomadaires.

Le **baby grenier** (vide grenier vêtements bébés et enfants, jouets et articles de puériculture) s'est déroulé le 16 novembre 2014 à l'espace André Malvos. 21 exposants dont une forte proportion d'habitants de Berchères-Saint-Germain et Poisvilliers y ont déballé leurs articles. Les ventes ont été à la hauteur de l'attente des exposants. Prochaine date : 16/11/15

Deux **Zumba parties** ont eu lieu à l'espace André Malvos. La 2<sup>ème</sup> en janvier 2015 a fait salle comble. Une dépense énergétique soutenue dans une ambiance très chaleureuse et très dynamique était assurée par l'animateur Hugues PIAU.

Deux séances de **Gymnastique taoïste** ont été suivies par un public restreint mais intéressé. Cette gymnastique chinoise, basée sur le Qi Gong, le Tai Chi et le stretching, est faite de gestes lents, amples dans le but d'améliorer le bon fonctionnement de son organisme tant physique que psychologique.

Trois séances de **Gymnastique du dos** animées par une kinésithérapeute ont intéressé un petit groupe fidèle de participants. Les exercices ont pour but de corriger votre posture grâce à une méthode douce pour retrouver un dos fort, souple et mobile.

Trois stages d'**Art floral** suivis par un petit nombre de personnes ont ravi les participants. La première composition aux couleurs d'automne éclatantes, puis celle du magnifique et volumineux centre de table pour Noël et la couronne de Pâques dans les tons verts et pastels étaient très réussies.

La création d'une activité **Tennis de Table loisir enfants et adultes** prévue en janvier 2015 à Poisvilliers a été annulée puisqu'il n'y a eu aucune inscription.

Pour la saison 2015/2016 quelques nouveautés vont s'ajouter aux activités de la saison passée. L'agenda de la nouvelle saison vous sera transmis pendant l'été dans vos boîtes aux lettres.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 9 octobre 2015 à 20h30 à la salle Gabriel.

Contacts :

- Mme MOULARD Nadine, présidente, 02 37 22 80 96 le soir après 18 heures
- Mme CHARLEROI Delphine, secrétaire
- Mme HATTON Annick, trésorière, 02 37 22 83 74
- Mmes MAURY Hélène, MILLOCHAU Myriam, PREVOT Patricia, administratrices
- ou messagerie : afr28300bercheres.poisvilliers@gmail.com



Centre de table pour Noël réalisé à l'atelier d'art floral

## Associations – Associations – Associations



La fête de la musique, prévue et organisée par les Bercheronnettes, n'aura pas lieu cette année. La faible participation des habitants de la commune à la soirée des années 80 ne nous encourage pas à organiser d'autres manifestations pour cette année. Merci à ceux qui sont toujours présents et qui nous suivent coûte que coûte.

Les Bercheronnettes



## Etat civil – Etat civil – Etat civil – Etat civil

### Naissances

Timéo POUSSAIN - 29 décembre 2014

### Décès

Mme Etienne ALBERT - 7 mars 2015

Mme Marie LEININGER – 10 mars 2015

M. Jean-Marc GAUTHIER – 27 avril 2015



# Infos pratiques – Infos pratiques

## Elections Régionales



Les élections régionales auront lieu

**les 6 et 13 décembre 2015**

Nous aurons besoin de volontaires pour nous aider à tenir les bureaux de vote. N'hésitez pas à nous contacter.



## Tranquillité vacances

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles.

Avant votre départ, remplissez le formulaire disponible sur internet et rendez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie (2 rue Jean Monnet à Chartres) afin de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Operation-tranquillite-vacances>

## Filibus à la demande (pour tous)

Les mardis et vendredis de 9h à 17h, un transport à la demande vous permet de rejoindre Chartres (Gare, Place Morard, Place Drouaise, l'Odysée) et les Pôles de santé de l'agglomération (Hôpital Pasteur, Clinique St François, Clinique Bon Secours, Clinique cardiologique de Gasville Oisème, Centre de soins les Boissières).



Sur simple appel la veille du déplacement avant midi, Filibus vient vous chercher à votre domicile.

## Station de compostage

Nous avons reçu un courrier de Beauce Compost concernant la plateforme de compostage mettant en place un numéro vert :

**0800 104 024**

Ce numéro est destiné à recevoir les interrogations du public et à signaler une non-conformité ou une nuisance. Un registre des appels est créé, recensant les non conformités et tenu à disposition des communes et des administrations. En journée, une chargée de communication prendra note des interrogations du public et les enregistrera dans le registre des appels. En dehors des heures de bureau, un répondeur est mis en place et consulté régulièrement pour enregistrer les appels.

Les appelants seront recontactés sous 72 heures afin de préciser les demandes et d'apporter des éléments de réponses.



## Quelles autorisations pour vos travaux ?

Vous souhaitez construire une véranda, un abri de jardin, une clôture, modifier l'aspect extérieur de votre maison, ajouter une fenêtre, agrandir... Une demande doit être adressée en mairie, ce qui permettra à la commission urbanisme de vérifier que le projet est conforme à la réglementation et au Plan Local d'Urbanisme. La demande n'est pas nécessaire pour les travaux d'entretien ou de réparation courante et ceux ne dépassant pas 5m<sup>2</sup>.

**La déclaration préalable de travaux** est nécessaire pour les travaux de faible importance : abri de jardin, clôture, piscine, modification d'aspect extérieur du bâti (ouverture d'une fenêtre, ravalement...), extension de moins de 40m<sup>2</sup>.

**Le permis de construire** est exigé dès lors que la surface de la construction dépasse les 20 m<sup>2</sup> (40 m<sup>2</sup> pour une extension).

A noter : le recours à un architecte est obligatoire dès que la surface totale après agrandissement dépasse les 170 m<sup>2</sup>.

Les imprimés nécessaires sont disponibles sur le site internet

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>